



Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'année 2023 a été prolifique avec la publication de la loi RIST qui offre une très belle avancée pour notre profession. Elle est le fruit de beaucoup d'engagements, de temps passé par les élus de l'ONPP et ceux des régions auprès des parlementaires pour arriver à ce franc succès.

Pour ce qui concerne la vie de notre instance ordinale régionale, l'arrivée de notre nouvelle secrétaire administrative, Madame Julie SOUDAIS, très attentive et à l'écoute, insuffle un nouvel élan administratif et juridique au CROPP. Pour rappel, vous trouverez par ailleurs un maximum de renseignements sur le site de l'ONPP que nous vous invitons à consulter régulièrement (www.onpp.fr).

2024 ! De nouvelles élections vont avoir lieu, comme tous les 3 ans. Afin de renouveler 2 binômes de conseillers ordinaires au mois de mai, vous recevrez dès le 15 mars un appel à candidatures. Nous comptons sur vous pour voter, mais pourquoi pas pour vous présenter, n'hésitez pas à contacter votre CROPP pour plus d'information sur le rôle de l'élu ordinal.

Je vous souhaite une bonne année, pleine de bonheur et de réussite.

Veuillez croire, chères consœurs, chers confrères, en mes plus dévoués sentiments.

M. Henri DEBRAY

Le président du CROPP Normandie

1 Éditorial

2 **Présentation de M^{me} Julie Soudais / Répartition budget prévisionnel 2024 / Agenda / Elections 2024 : Dates clefs**

3 Loi RIST

4 **Accroître sa visibilité vers le public**

5 **Nouvelles publications / Ordre, Collège, Syndicat : Quelle différence ?**

6 **Mouvements du tableau / Prestation de serment des nouveaux diplômés**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NORMANDIE

sis 32, rue du Grand Pont
76000 ROUEN

Tél. 02 35 15 49 37

contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi au vendredi

9h > 13h / 14h > 17h

Pas de permanence téléphonique
le mercredi

Éditeur : CROPP Normandie

Directeur de publication :

Henri DEBRAY (président)

Rédacteurs : M^{me} Liberty AUGIER,

M^{me} Frédérique BIGOT,

M^{me} Aurore BOGEMANS,

M. Henri DEBRAY,

M. Vincent JARRY, M^{me} Marie-

Laurence LACOUR-SAYARET

et M. Yves PERLY.

Secrétaire de rédaction :

Julie SOUDAIS

Dépôt légal : Janvier 2024

Tirage : 596 exemplaires

ISSN 1969-4385

PRÉSENTATION DE M^{ME} JULIE SOUDAIS

Madame Julie SOUDAIS a rejoint le CROPP Normandie au mois d'avril 2023 pour succéder à Monsieur Thibault CHOQUART.

Elle assure le secrétariat téléphonique le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

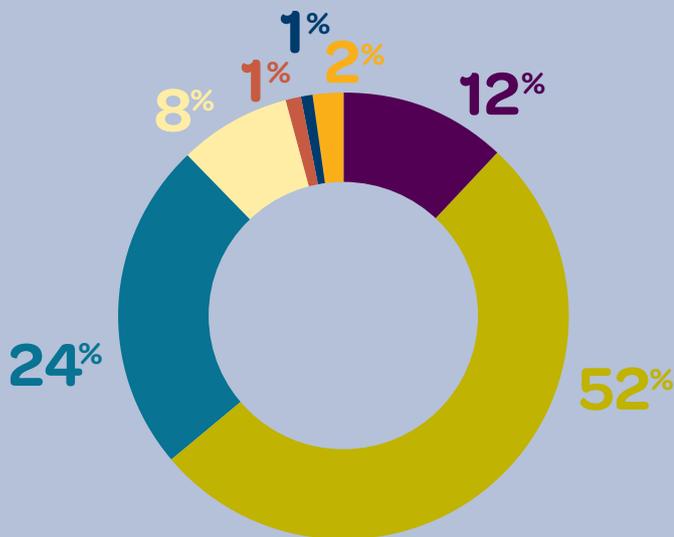
Nous tenons à remercier tous les professionnels avec qui elle a été en contact pour la compréhension dont ils ont fait preuve à son égard depuis son arrivée.



AGENDA

- | | |
|--|---|
| 24/04/2023
Réunion de Bureau | 12/10/2023
Réunion Inter Région (RIR) avec les CROPP de Normandie et des Pays-de-la-Loire et le CIROPP de Bretagne |
| 19/06/2023
Réunion de Conseil | 16/10/2023
Réunion de Bureau |
| 02/08/2023
Réunion de Bureau | 13/11/2023
Réunion de Bureau |
| 11/09/2023
Prestation de serment des jeunes diplômés – Réunion de Conseil | 11/12/2023
Réunion de Conseil |
| 29/09/2023
Conférence des Présidents | |

RÉPARTITION BUDGET PRÉVISIONNEL 2024



- | | |
|--|--|
| Locations immobilières + Charges locatives | Missions réceptions restaurants |
| Personnels détachés par l'ONPP | Frais postaux |
| Indemnités élus | Taxes foncières, habitation, ordures ménagères |
| Déplacements SNCF + voiture péage hôtel | Téléphonie 0% |



ÉLECTIONS 2024 DATES CLEFS

- | | |
|---|--|
| 1 ^{er} trimestre 2024
Appel à candidature | • Deux postes de deux binômes (homme/femme) seront à pourvoir pour la région Normandie. |
| 16 avril
Date limite de dépôt des candidatures | • Vous recevrez bien sûr en temps voulu un appel à candidature mais sachez dès à présent que les candidatures devront être déposées au plus tard le 16 avril 2024 - 16h, pour un scrutin au 16 mai 2024. |
| Du 2 au 16 mai
Période de vote en ligne | • Comme les années précédentes, le vote s'effectuera par voie électronique via une plateforme de vote ouverte sur 15 jours. |
| 16 mai
Dépouillement et édition du PV des élections | |
| 17 mai
Affichage du résultat | |
| • Gardez en mémoire que 2024 sera une année d'élections avec le renouvellement par moitié de vos conseillers régionaux. | • Un numéro de Repères en début d'année sera consacré aux élections. |

LOI RIST

La loi RIST, qu'est-ce que c'est ?

La loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (dite loi RIST) est parue au journal officiel le 19 mai 2023. Elle élargit les compétences des pédicures-podologues. Elle est applicable sans délai et permet :

- La prescription des orthèses plantaires en première intention,
- La gradation en première intention du risque podologique des patients diabétiques,
- Et ainsi si nécessaire, la prescription par le pédicure-podologue des séances de soins de prévention adaptées.

Elle oblige le professionnel à transmettre les bilans diagnostics, les comptes-rendus de soins au médecin traitant et de les insérer au **Dossier Médical Partagé** (DMP). En effet, la communication envers le médecin traitant (qui reste le coordinateur du parcours de soins) est obligatoire.

Ces mesures traduisent bien la volonté de **fluidifier le parcours de soins du patient et donc d'améliorer l'accès aux soins**. Elles permettent un **gain de temps médical** en modérant les dépenses de santé. De plus, elles renforcent le principe de la coordination et du partenariat avec le médecin traitant. Elles reconnaissent les compétences des pédicures-podologues.

En pratique ?

• Prescription des orthèses plantaires en première intention :

À la suite de votre bilan diagnostique podologique, vous pouvez prescrire à votre patient des orthèses plantaires ou semelles orthopédiques et il continuera de bénéficier d'une prise en charge par les organismes d'assurance maladie.

D'un point de vue pratique, cela représente une paire de semelles par an pour l'adulte ou deux paires par an pour les enfants jusqu'à 15 ans inclus.

Ainsi, la prescription de renouvellement disparaît au profit de la prescription en première intention par le pédicure-podologue qui de facto peut également décider d'un renouvellement.

• Gradation du risque podologique des patients diabétiques :

Le pédicure-podologue peut désormais directement procéder à la gradation de ce risque podologique et à l'issue de son diagnostic, prescrire les séances de soins de prévention adaptées pour les patients de grade 2 et 3.

La gradation et les séances de prévention ouvrent droit à une prise en charge de l'Assurance maladie, dans les limites prévues par le forfait annuel de prévention POD (1 séance pour les grades 0 et 1, 5 séances maximum pour un risque de grade 2, 6 à 8 séances pour un grade 3).

Un compte-rendu annuel d'évaluation du risque doit être transmis au médecin généraliste.

Concernant le Dossier Médical Partagé (DMP)

Chaque pédicure-podologue devra s'assurer de la bonne compatibilité de son logiciel métier pour un accès au dossier médical partagé en lecture et en écriture au cours du deuxième semestre 2024.

À ce jour, le compte-rendu peut être envoyé par messagerie sécurisée.

Deux modèles de prescription vous sont proposés afin de vous aider dans l'application de cette loi :

Les éléments notifiés au sein de ces modèles sont donnés à titre d'exemple.

Le cahier des charges demande une prescription quantitative (nombre d'orthèse) et qualitative (motifs cliniques).

Les deux modèles d'ordonnances que vous retrouvez également sur le site onpp.fr :

CABINET DE PÉDICURIE-PODOLOGIE
SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM
Pédicure-podologue D.E. Ville, date.....
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél. :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

A l'issue du diagnostic et bilan podologique :
Prescription d'une paire d'orthèses plantaires*

Pour affaissement médio-pieds :

- Soutiens de voûtes plantaires D et G
- Barres rétro capitales D et G
- Élément post-ascensionnel droit 3mm

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM
Pédicure-podologue D.E. Ville, date.....
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Et si Salarié d'un établissement : NOM..... FINES.....

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél. :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

Prescription relative au traitement de l'affection de longue durée reconnue
(Préciser si consultation à domicile)

A l'issue du diagnostic et bilan initial podologique :
Patient diabétique à risque podologique de grade : (à préciser)

Prescription de soins de prévention
Nombre de séances annuelles : (à préciser en fonction de la gradation)

Signature du praticien

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

Accroître sa visibilité vers le public

Mobiliser la profession autour d'une identité visuelle unique

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...). La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

L'évolution des modes de communication et le renforcement de notre visibilité vis-à-vis du public ont conduit le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues à proposer une identité visuelle propre à la profession.

Sa représentation



Cette identité visuelle se veut claire et épurée, avec les courbes du mouvement et le symbole des professions de santé marqué par le serpent. Le fond blanc évoque l'hygiène, caractéristique des professions de santé. Mais surtout, les deux « P » illustrent véritablement la profession dans toute sa dimension étymologique, liant ses racines à la science. Le titre de « pédicure » est

historique et sa signification est déterminante « PEDI » soit le pied et le latin CURAE/CURA, le soin : Il s'agit donc du « soignant du pied ». L'ajout de « podologue » apporte une vision plus scientifique « PODO » pied « LOGOS » science (les disciplines du savoir).

Une utilisation encadrée par des recommandations et règles d'usage

L'utilisation de cette identité visuelle dans la communication du pédicure-podologue est une possibilité. Elle ne constitue en rien une obligation. Elle est mise à disposition de tout pédicure-podologue inscrit au Tableau de l'Ordre et répond à des règles d'utilisation bien définies dont le dispositif a été voté au Conseil national d'avril 2023. Elle ne doit en aucun cas être confondue avec le logo institutionnel de l'Ordre.

Cette identité visuelle peut être utilisée sur différents supports : en façade d'un immeuble en applique bandeau ou en enseigne, sur une surface vitrée du cabinet sous forme de vitrophanie, sur la plaque professionnelle, mais aussi sur les supports numériques, documents professionnels, badges sur vêtements.

Le pédicure-podologue doit respecter le format (la taille) du logo en fonction du support sur lequel il choisit de l'apposer.

L'utilisation de ce logo exclut le recours à tout autre logo ou identité visuelle. C'est l'identité visuelle de notre profession. Par nature, elle exclut toute autre identité visuelle afin de ne pas brouiller la bonne compréhension du public.

Des formats prédéfinis selon le support utilisé ont été établis par le Conseil national. Le praticien doit impérativement transmettre ces données à son imprimeur et/ou son fabricant, charge à eux de les respecter. Ce respect des données imposées s'entend également si le praticien fait le choix de télécharger ce logo pour l'intégrer lui-même directement sur ses documents informatiques (ordonnances, etc.).

Pour être en accord avec les règles éthiques et déontologiques d'utilisation de cette identité visuelle et se procurer les éléments nécessaires à la réalisation des différents supports, se référer aux ouvrages suivants téléchargeables dans votre [espace professionnel](#) :

- « [Recommandations relatives à l'information et à la communication au public par le pédicure-podologue](#) »
- « [Règlement d'usage de l'identité visuelle de la profession de pédicure-podologue](#) »
- « Charte graphique » va définir les conditions de l'utilisation du logo : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement. Elle donne les indications relatives à la typographie (police d'écriture) à utiliser et les codes couleurs y compris l'utilisation du logo en noir et blanc.
- **Les fichiers de l'identité visuelle aux différents formats** à utiliser et à transmettre à votre prestataire pour l'utilisation des supports.



NOUVELLES PUBLICATIONS



S'organiser, innover, s'unir pour construire, pour s'améliorer, pour se renforcer, pour relever des défis... autant d'attitudes adoptées par les professionnels de santé qui intègrent l'exercice coordonné.

Depuis plusieurs années, de nombreuses équipes de soins coordonnés se mettent en place sur tout le territoire et s'imposent

naturellement comme une base dans le système de santé et une référence dans le parcours de soins des patients.

Être en équipe coordonnée, c'est être ensemble avec d'autres professionnels de santé autour d'un projet commun, autour du patient, autour de plusieurs patients, dans un territoire, auprès d'une population.

Développer des outils collectifs pluriprofessionnels, mettre en place des pratiques innovantes ou des formations, réaliser une démarche qualité commune, font partie des atouts du travail d'équipe.

L'exercice coordonné devient un incontournable pour tous les pédicures-podologues libéraux, mais il n'est pas aisé de comprendre ces différentes formes de coordination.

Le projet de santé est le pilier de tout exercice coordonné, de la création d'une Équipe de Soins Primaires à l'intégration à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Vous aurez dans ce livret les clefs pour comprendre les diverses formes de ces structures.

La capacité à construire avec les autres acteurs de santé mais aussi le secteur médico-social, l'ARS, les élus locaux ou l'assurance maladie est la clef de l'avenir des équipes coordonnées.

Le pédicure-podologue y a naturellement sa place quel que soit le projet !



La société d'aujourd'hui est en évolution constante en matière de communication, elle se veut rapide et connectée. L'information doit être ciblée et accessible instantanément.

Il est alors aisé et naturel de nos jours de se rendre sur la toile afin de prendre des renseignements sur un professionnel, une entreprise ou une marque et d'évaluer ce que l'on appelle

l'e-réputation de cette fameuse entité.

L'e-réputation est l'**image numérique** que renvoie Internet d'une personne, physique ou morale. L'e-notoriété se compose des informations en ligne qui concernent un individu ou une marque. Elles peuvent se retrouver sur les réseaux sociaux, blogs, sites collaboratifs, forums de discussion ou plateformes de partage d'images et de vidéos.

L'e-réputation délivre des éléments sur une personne sans que celle-ci ne puisse totalement les maîtriser. Cette identité numérique peut orienter favorablement ou défavorablement une opinion. Elle peut ainsi faire ou défaire très vite des réputations.

Cette notoriété numérique a donc un impact très important et retentissant sur toute activité, et notamment sur celle d'un pédicure-podologue. Il est donc essentiel de prendre soin de sa e-réputation et de connaître les dispositions ou recours possible.

Vous aurez dans ce livret le décryptage des avis et propos tenus ainsi que les conduites à adopter par le pédicure-podologue.



ORDRE, COLLÈGE, SYNDICAT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Si leur missions et leurs fonctions sont différentes, ces acteurs de notre profession sont complémentaires.

L'Ordre est l'organe institutionnel de la profession créé par la loi. Il défend les intérêts de la profession. L'Ordre est le garant de la qualité des soins, des compétences, de la déontologie, de l'organisation et de la discipline de la profession dans un but d'intérêt général.

Le Collège ou Conseil national est l'organe scientifique de la profession. Il intervient dans le processus du Développement Professionnel Continu (DPC) et contribue à l'amélioration des pratiques et de la qualité des soins en élaborant des guides et des recommandations professionnelles.

Le syndicat a pour rôle de défendre les intérêts et les droits de ses membres, ainsi que la promotion de l'activité professionnelle. Il négocie les conventions collectives avec les caisses d'Assurance maladie.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 03/04/2023 au 01/12/2023

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BELLONIE	PAULINE	14	HONFLEUR	HOUBERT	MAXIME	61	L'AIGLE
BRISSET	FLORENTINE	27	QUATREMARE	JACQUES	LOUIS	14	HÉROUVILLE-ST-CLAIR
CHAPIN	MANON	14	ST-PIERRE-EN-AUGE	LAJON	ANAÏS	14	ÉVRECY
COUSIN	CASSANDRE	50	COUTANCES	LECLERE	LUCIE	27	RUGLES
DUBOSC	CHARLES-HENRY	27	QUATREMARE	LEPLE	ANNE-LISE	14	CONDÉ-EN-NORMANDIE
DUCHEMIN	LÉA	61	ARGENTAN	MATHIEU	LAURE	50	ST-HILAIRE-DU-HARCOUET
FAVERY	ROMANE	61	SAINT-PAUL	MAUBERT-HEUZÉ	PIERRE	14	CREULLY-SUR-SEULLES
GIMAY	EUGÉNIE	76	LILLEBONE	SENAFFE	VICTOR	50	HUDIMESNIL
GORET	LAURINE	61	ALENÇON	SENECHAL	LORYNE	76	LE HAVRE
GUILLERM	AUDE	50	COUTANCES	VAN WYNSBERGHE	PAUL	14	ESQUAY-NOTRE-DAME
HENRY	CAMILLE	76	ROUEN	VARON	NATHAN	76	PETIT-COURONNE

Transferts vers un autre CROPP/CIROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers Région
BOUCHER	LORELEIL	97	LE-PITON-SAINT-LEU	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DISLI	HUSEYIN	77	OZOIR-LA-FERRIÈRE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GORET	LAURINE	28	NOGENT-LE-ROTRON	CENTRE VAL-DE-LOIRE
HOUBERT	MAXIME	86	CHATELLERAULT	NOUVELLE-AQUITAINE
LANGEVIN	PAULINE	29	BREST	BRETAGNE ET SAINT-PIERE-ET-MIQUELON
LE BONNIEC	XAVIER	72	YVRE L'EVÊQUE	PAYS-DE-LA-LOIRE
LE PAGE	MARIE	67	MUTZIG	GRAND-EST
PERSONNIC	MÉLODIE	78	BEYNES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Transferts vers CROPP NORMANDIE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
BOUTEILLER	MARION	50	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	CENTRE VAL-DE-LOIRE
DROUARD	AURÉLIEN	27	CORMEILLES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
JORROT	SOLÈNE	76	LE HAVRE	CENTRE VAL-DE-LOIRE
KWO	ANNE-SOPHIE	50	EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	PACA & CORSE
NAVARRO	THOMAS	76	SAINTE-ADRESSE	PACA & CORSE
PELE	MÉLINE	61	SEES	PAYS-DE-LA-LOIRE
QUAGLIAROLI	MARIE	14	DIVES-SUR-MER	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SEICHAIS	FRANÇOIS	61	FLERS	PAYS-DE-LA-LOIRE
VIGNOLET	CHLOÉ	76	BORDEAUX-SAINT-CLAIR	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
ABABOU	JULIETTE	50	DUCEY-LES-CHÉRIES	LEBOUCHER	SYLVIE	14	ANISY
BESNIER	STÉPHANE	76	ROUEN	MORISSEAU	CHRISTINE	61	BAGNOLES-DE-L'ORNE
BOILON	MARIE-HÉLÈNE	27	ST-PAUL-DE-FOURQUES	PERRET	BENOIT	27	PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
FERNANDEZ	AMÉLIE	50	COUTANCES	PRIVE-BOULIN	NATHALIE	27	BALINES
GIGON BISSON	JOCELYNE	14	ROUVRES	RICHARD	LUCILANE	95	ARGENTEUIL

PRESTATION DE SERMENT DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Bienvenue à 20 nouveaux diplômés qui ont prêté serment le 11 septembre 2023 au sein de l'Office Régional d'Information de Formations et de Formalités des Professions Libérales (ORIFF PL), 11 rue du Colonel Rémy à Caen. Une occasion pour nous de faire connaissance avec nos nouveaux jeunes inscrits, de leur présenter nos missions, les outils à leur disposition (contrats, guides, fiches pratiques...), l'équipe de leur CROPP qui est à leur côté et de leur rappeler leurs droits et devoirs déontologiques.

